

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-2-8

Séance du vendredi 11 septembre 2015

### GUICHET UNIQUE ARTISANAT

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-2-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer, au titre du dispositif « guichet unique artisanat » :
  - une subvention de 2 113 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 14 083 € HT, à l'entreprise AMBITION AUTOMOBILES, dirigée par Monsieur Jonathan SCHWEITZER, pour la création d'une entreprise d'entretien et de réparation automobile implantée à THANN,
  - une subvention de 2 017 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 13 448 € HT, à l'entreprise AVENUE 57, dirigée par Monsieur Aleksandar PAUNOVIC, pour la création d'un salon de coiffure implanté à MULHOUSE,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F223, chapitre 204, fonction 93, nature 20421 du budget départemental.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité